



Comptes 2024



Rapport de gestion

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les finances communales (LFCo) le 01.01.2021 et en application de celle-ci, la commune de Cressier a mis en œuvre toutes les démarches ayant pour but de permettre à notre collectivité locale :

- de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit
- de disposer des instruments et des bases de décisions nécessaires à la gestion financière

La loi sur les finances communales ainsi que son ordonnance d'application introduisent les règles financières du modèle comptable harmonisé MCH2.

Art. 13 LFCo

Les comptes se composent des éléments suivants :

- a) le bilan
- b) le compte de résultats
- c) le compte des investissements
- d) le tableau des flux de trésorerie
- e) l'annexe

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'Assemblée communale pour comparaison.

Art. 19. LFCo

Par le rapport de gestion, le Conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.



LFCo chapitre 4 Présentation des comptes

4.1 Généralités

But et structure

La présentation des comptes fournit une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Principes régissant la présentation des comptes. Les comptes sont présentés selon les principes suivants:

- a) annualité: l'exercice comptable coïncide avec l'année civile;
- b) comptabilité d'exercice: les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés; le bilan est établi en fonction de la date de clôture;
- c) spécialité: les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature;
- d) prudence: la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs;
- e) produit brut: les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral;
- f) importance: toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées;
- g) spécialité qualitative: un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé;
- h) spécialité quantitative: une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit;
- i) spécialité temporelle: un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement;
- j) comparabilité: les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années;
- k) permanence: les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période;
- l) continuité: les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants:

- a) clarté: les informations sont précises et compréhensibles;
- b) fiabilité: les informations reflètent la réalité des faits;
- c) neutralité: les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.



1. Introduction

Pour la troisième fois, La commune de Cressier présente ses comptes selon le modèle comptable harmonisé MCH2.

La réévaluation des biens communaux a été réalisée :

- a) le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale
- b) le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien qui ensuite est déprécié par les amortissements comptables linéaires sur les années de vie de l'objet.

La liste du patrimoine est tenue à jour et fait partie intégrante des pièces prises en considération pour l'établissement officiel des comptes.

Lors de l'établissement du budget, tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votée par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements. Tout dépassement budgétaire lors de l'établissement des comptes doit faire l'objet d'un détail et tout dépassement des seuils votés devra être justifié. Les amortissements supplémentaires sont strictement interdits.

Les amortissements générés dans le patrimoine administratif sont importants. Ils chargent le compte de résultats de manière significative. C'est pourquoi MCH2 prévoit une réserve liée à ces réévaluations qui permettra de neutraliser, depuis 2021 durant 10 ans soit jusqu'en 2031, le surplus engendré par l'application de cette nouvelle méthode.



Les bases et principes

Le 15 décembre 2020 l'Assemblée communale a accepté le nouveau règlement sur les finances communales. Elle adoptait notamment :

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.00 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 6 Compétences financières du Conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000.00 francs. L'article 10 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 7 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 6 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 8 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à 50'000.00 francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le Conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 9 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 50'000.00 francs.

² Toutefois, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'Assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.



Art. 10 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines suivants :

- a) L'achat, la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles ;
- b) La délégation de tâches à un tiers entraînant des dépenses nouvelles ;
- c) Les conventions liant la commune à un tiers et entraînant des dépenses nouvelles ;
- d) Les cautionnements et autres garanties ;
- e) Les prêts et les participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;
- f) L'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.

² Les compétences selon l'alinéa 1 sont limitées à un montant de CHF 50'000.00 par affaire.

³ Lors de chaque vente d'immeuble, le Conseil communal choisit en outre le mode de vente le plus adapté.

⁴ Les délégations décidées par l'Assemblée communale le 10 mai 2016 sont abrogées.

Toutefois, sur décision du Conseil communal, une délégation peut rester en vigueur, notamment lorsque l'affaire qui en dépend n'est pas encore définitivement close.

Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets

Ces trois services sont traités différemment. Leurs réévaluations d'investissements donnent lieu à des réserves qui leur sont spécifiquement attribuées et ne doivent pas être dissoutes dans les 10 ans mais transférées au compte « financement spécial pour maintien de la valeur ». Ce procédé se justifie par le fait que les tâches environnementales doivent être autofinancées par des taxes, hormis le chapitre 72 Gestion des déchets qui exige une couverture à hauteur de 70% minimum.



Impôts et taxes communales

Impôts

Taux appliqués :

2019 à 2021	76%
2022	72%
Dès 2023	68%

Les impôts communaux ordinaires sont encaissés par le canton. La comptabilité se base sur l'état débiteur que le Service des contributions communique mensuellement.

Impôts communaux spéciaux
Contribution immobilière 2 ‰

Taxes

Les diverses taxes communales sont fixées par les règlements y relatifs. Quelques changements pour les branches de l'eau et de l'épuration sont entrés en vigueur en 2024.

Dans l'ordre des chapitres comptables nous trouvons :

Taxes relatives à la distribution d'eau potable (hors taxe)

CHF 1.45 par m³ consommé

CHF 25.00 location annuelle du compteur d'eau

CHF 0.11 par m² x IBUS taxe de renouvellement des installations

CHF 14.00 taxe de raccordement par m² x IBUS

Taxes relatives à la l'évacuation et l'épuration des eaux (hors taxe)

CHF 1.50 par m³ consommé

CHF 0.05 par m² x IBUS taxe de renouvellement des installations

CHF 21.50 taxe de raccordement par m² x IBUS



Taxes relatives à la gestion des déchets

CHF 60.00 Taxe annuelle pour les déchets

Sacs à ordures taxés par rouleau

CHF 12.00 pour 10 sacs de 17 litres

CHF 18.00 pour 10 sacs de 35 litres

CHF 29.00 pour 10 sacs de 60 litres

CHF 26.00 pour 5 sacs de 110 litres

Clips container

CHF 10.00 par pièce pour 240 litres

CHF 17.00 par pièce pour 400 litres

CHF 30.00 par pièce pour 800 litres

Taxes du cimetière

Prix pour les résidents

CHF 800.00 Creusage et remblai d'une tombe

CHF 100.00 Utilisation de la morgue

CHF 300.00 Dépôt d'urne au columbarium

CHF 100.00 Dépôt de cendres au jardin du souvenir

Coût effectif pour la plaquette commémorative pour le jardin du souvenir

Prix pour les non-résidents

CHF 1'500.00 Creusage et remblai d'une tombe

CHF 200.00 Utilisation de la morgue

CHF 500.00 Dépôt d'urne au columbarium

CHF 200.00 Dépôt de cendres au jardin du souvenir

Coût effectif pour la plaquette commémorative pour le jardin du souvenir

Taxe sur les chiens

CHF 60.00 par année et par chien



Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Généralités

Les comptes sont établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Résultats cumulés des années précédentes
➤ Excédent de charges ou produits	➤ Résultat annuel

Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo)

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art. 45 de la loi sur les finances communales (LFCo)

Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.



RESULTATS / DONNÉES PRINCIPALES

Tableaux générés par le système informatique

Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	-	-	994 285.63
400	Impôts directs, personnes physiques	2 667 077.60	2 292 000.00	2 486 142.45
401	Impôts directs, personnes morales	263 314.45	366 000.00	459 578.80
4021	Impôts fonciers	381 309.10	365 000.00	373 764.40
5 ./. 6	Investissements nets	612 384.65	-	-168 406.40

Commentaire : comme en 2023, le résultat 2024 est plus que favorable.

Tableaux générés par le système informatique

Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
30	Charges de personnel	472 078.15	567 675.00	465 056.35
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	811 791.83	1 098 280.00	843 016.29
33	Amortissements du patrimoine administratif	908 731.90	924 138.15	896 296.45
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	104 388.55	42 451.80	169 402.05
36	Charges de transfert	3 291 183.70	3 226 388.00	3 060 423.05
37	Subvention à redistribuer	-	-	-
40	Revenus fiscaux	3 457 960.60	3 148 500.00	3 619 301.00
41	Revenus régaliars et de concessions	-	-	-
42	Taxes	549 014.00	588 950.00	560 750.80
43	Revenus divers	2 871.25	-	488.15
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	55 544.75	16 926.70	32 688.95
46	Revenus de transferts	611 084.00	282 827.65	784 838.67
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
	Résultat de l'activité d'exploitation	-911 699.53	-1 821 728.60	-436 126.62
			-	-
34	Charges financières	21 745.60	25 000.00	15 894.05
44	Revenus financiers	694 406.05	804 030.00	694 279.90
	Résultat provenant de financement	672 660.45	779 030.00	678 385.85
	Résultat opérationnel	-239 039.08	-1 042 698.60	242 259.23
			-	-
38	Charges extraordinaires	47 628.85	-	-
48	Revenus extraordinaires	714 852.00	718 982.50	752 026.40
	Résultat extraordinaire	667 223.15	718 982.50	752 026.40
			-	-
39	Imputations internes	84 388.90	1 200.00	58 353.90
49	Imputations internes	84 388.90	-	58 353.90
	Total imputations internes	-	-1 200.00	-
			-	-
	Résultat total, compte de résultats	428 184.07	-324 916.10	994 285.63

Commentaire : la présentation à trois niveaux reste valable pour tous les exercices MCH2.



Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

Tableaux générés par le système informatique

CHARGES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	472 078.15	-	567 675.00	-	465 056.35	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	811 791.83	-	1 098 280.00	-	843 016.29	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	908 731.90	-	924 138.15	-	896 296.45	-
34	Charges financières	21 745.60	-	25 000.00	-	15 894.05	-
35	Attributions aux financements spéciaux	104 388.55	-	42 451.80	-	169 402.05	-
36	Charges de transfert	3 291 183.70	-	3 226 388.00	-	3 060 423.05	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	47 628.85	-	-	-	-	-
39	Imputations internes	84 388.90	-	1 200.00	-	58 353.90	-
3	Total des charges	5 741 937.48	-	5 885 132.95	-	5 508 442.14	-

REVENUS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	3 457 960.60	-	3 148 500.00	-	3 619 301.00
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	549 014.00	-	588 950.00	-	560 750.80
43	Revenus divers	-	2 871.25	-	-	-	488.15
44	Revenus financiers	-	694 406.05	-	804 030.00	-	694 279.90
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	55 544.75	-	16 926.70	-	32 688.95
46	Revenus de transfert	-	611 084.00	-	282 827.65	-	784 838.67
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	714 852.00	-	718 982.50	-	752 026.40
49	Imputations internes	-	84 388.90	-	-	-	58 353.90
4	Total des revenus	-	6 170 121.55	-	5 560 216.85	-	6 502 727.77

CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	428 184.12	-	-	-	994 285.63	-
9	Comptes de clôture	-	-	-	-	-	-

Commentaire

Le budget 2024 prévoyait un excédent de charges de CHF 324'916.10.

L'exercice présente un résultat de CHF 428'184.07 soit une différence de CHF 753'100.17.



Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Tabelle générée par le système informatique

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	870 462.94	366 765.55	947 785.85	366 535.70	881 528.79	374 882.00
	Excédent de produits/charges	-	503 697.39	-	581 250.15	-	506 646.79
1	Ordre et sécurité publics - défense	130 316.45	17 511.15	158 299.10	6 350.00	146 345.05	16 780.20
	Excédent de produits/charges	-	112 805.30	-	151 949.10	-	129 564.85
2	Formation	1 936 921.60	480 225.45	1 887 734.30	467 999.45	1 827 340.30	467 997.95
	Excédent de produits/charges	-	1 456 696.15	-	1 419 734.85	-	1 359 342.35
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	152 225.60	4 632.25	173 214.00	4 036.00	170 092.45	4 147.50
	Excédent de produits/charges	-	147 593.35	-	169 178.00	-	165 944.95
4	Santé	510 314.65	20 896.70	525 131.60	5 360.35	469 338.25	223 447.04
	Excédent de produits/charges	-	489 417.95	-	519 771.25	-	245 891.21
5	Prévoyance sociale	495 536.30	9 721.70	485 742.00	1 000.00	458 353.60	15 081.90
	Excédent de produits/charges	-	485 814.60	-	484 742.00	-	443 271.70
6	Traffic et télécommunication	506 258.50	13 790.70	562 140.65	13 416.40	438 463.35	9 627.40
	Excédent de produits/charges	-	492 467.80	-	548 724.25	-	428 835.95
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	705 916.70	619 235.80	679 526.50	571 357.30	700 588.30	596 520.20
	Excédent de produits/charges	-	86 680.90	-	108 169.20	-	104 068.10
8	Economie publique	165 603.75	141 594.40	189 242.95	102 296.15	182 039.90	116 446.90
	Excédent de produits/charges	-	24 009.35	-	86 946.80	-	65 593.00
9	Finances et impôts	268 380.99	4 495 747.85	276 316.00	4 021 865.50	1 228 637.78	4 677 796.68
	Excédent de produits/charges	4 227 366.86	-	3 745 549.50	-	3 449 158.90	-
	Totaux	5 741 937.48	6 170 121.55	5 885 132.95	5 560 216.85	6 502 727.77	6 502 727.77
	Excédent de produits/charges	428 184.07	-	-	324 916.10	-	-



Commentaires – comptes 2024

Le budget 2024 prévoyait un excédent de charge à hauteur de CHF 324'916.10
Le compte de résultat présente un excédent de CHF 428'184.07 soit une différence de CHF 753'100.17 qui peut être reconstituée comme suit :

Chapitres	Comptes 2024		Budget 2024		Différences	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	870 462.94	366 765.55	947 785.85	366 535.70	-77 322.91	229.85
1 Ordre public	130 316.45	17 511.15	158 299.10	6 350.00	-27 982.65	11 161.15
2 Enseignement et formation	1 936 921.60	480 225.45	1 887 734.30	467 999.45	49 187.30	12 226.00
3 Culte, Culture et Loisir	152 225.60	4 632.25	173 214.00	4 036.00	-20 988.40	596.25
4 Santé	510 314.65	20 896.70	525 131.60	5 360.35	-14 816.95	15 536.35
5 Affaires sociales	495 536.30	9 721.70	485 742.00	1 000.00	9 794.30	8 721.70
6 Transport et communication	506 258.50	13 790.70	562 140.65	13 416.40	-55 882.15	374.30
7 Protection - Aménagement de l'environnement	705 916.70	619 235.80	679 526.50	571 357.30	26 390.20	47 878.50
8 Economie	165 603.75	141 594.40	189 242.95	102 296.15	-23 639.20	39 298.25
9 Finances et impôts	268 380.99	4 495 747.85	276 316.00	4 021 865.50	-7 935.01	473 882.35
	5 741 937.48	6 170 121.55	5 885 132.95	5 560 216.85	-143 195.47	609 904.70
Excédent de produits	428 184.07			-324 916.10		



Commentaires par chapitres

Généralité

Certains paramètres du budget n'avaient pas été adaptés. Avec le recul de trois ans sur MCH2, le budget 2026 sera repris plus en détail.

Le Conseil communal a tenu compte des remarques contenues dans le rapport de la fiduciaire. Une provision sur les prestations du personnel a été constituée et une systématique d'évaluation des débiteurs douteux a été mise en place.

0 Administration générale

Un montant d'indemnités pour cas de maladie a été comptabilisé.

Les charges pour les sous-chapitres Législatif/Exécutif sont moins élevées comme les cotisations patronales.

Les bâtiments communaux

Les réparations prévues au four communal n'ont pas été effectuées – CHF 15'000.00.

L'appartement Rte G. de Reynold 35 a connu une vacance de 3 mois – période transitoire entre locataires. Centre-Village : il est occupé à 100 %, seule une vacance de transit entre deux locataires a été enregistrée. Une borne de recharge pour véhicule électrique a été installée, la commune a uniquement financé le raccordement.

1 Ordre et sécurité publics – défense

Les amortissements du centre de renfort figurent encore au budget et devront être supprimés.

Un solde en notre faveur nous a été versé par l'Association des pompiers du Lac qui n'existe plus.

2 Formation

L'école primaire présente un excédent de charges de CHF 20'300.00 qui résulte surtout des salaires d'enseignants plus élevés.

Pour le Corm, cycle d'orientation, il s'agit de CHF 14'771.00.

3 Culture, sports et loisirs

Dans l'ensemble, la culture et les loisirs ont généré moins d'engagement financier que prévu.

4 Santé

Ce chapitre est principalement constitué de charges liées. Les budgets sont tenus. Les différences entre les produits et les charges s'annulent.

5 Prévoyance sociale

Ce chapitre est principalement constitué de charges liées. Les budgets sont tenus. Les différences entre les produits et les charges s'annulent.

Un seul sous-chapitre a évolué, celui des structures d'accueil extrafamilial de jour. La demande de place de jour a augmenté et les subventions attribuées sont plus élevées.

.



6 Trafic et télécommunication

Il avait été envisagé d'acquérir un épaveuse à hauteur de CHF 15'000.00. Le choix s'est porté sur une machine dont le prix dépassait le seuil d'activation d'investissement ; le montant a donc passé dans les comptes y relatifs.

Les frais annoncés pour l'entretien des routes est moindre comme pour le poste d'acquisition de matériel. L'électricité est plus élevée – évolution des prix oblige.

7 Protection de l'environnement – aménagement du territoire

71 Approvisionnement en eau potable

Le chapitre doit être équilibré.

Le poste pour le charbon actif a coûté moins cher.

Divers achats de matériel d'exploitation n'ont pas été nécessaires.

La concession de captage d'eau pour Groetschlemy nous a été délivrée et génère des émoluments annuels.

L'entretien du réseau n'a pas connu de surprise.

Traitement communal des eaux usées

Le compte est équilibré selon la loi.

Cette année aussi la réserve pour l'équilibre du compte a généré un prélèvement.

Des travaux supplémentaires ont été entrepris par l'Association Obere Bibera et figurent dans le décompte final.

Gestion communale des déchets

La couverture est de 70.22 %.

74 Aménagement et endiguement

Le budget est respecté. La différence se situe dans l'entretien des ruisseaux qui est en lien avec le site pollué (investissement).

8 Economie

Chemins AF: les amortissements sont compris dans le chapitre 6 des voies de communication mais figurent encore au budget du chapitre 8.

L'entretien des chemins AF a généré plus de frais que prévu, les castors ont provoqué des dégâts qui se montent env. à CHF 15'000.00.

8790 Chauffage à distance

Selon décision du Conseil communal le calcul de la vente de chaleur s'effectue sur les coûts réels avec amortissements des installations. Cette procédure sera appliquée chaque année.



9 Impôt et finances

Le compte pertes sur créances effectives est en négatif, le Conseil communal ayant décidé de dissoudre une partie de la provision sur débiteurs à hauteur de CHF 40'000.00. Initialement le compte présentait une charge de CHF 36'134.89.

Les impôts des personnes physiques de l'année en cours sont plus élevés mais restent stables. Les taxations sur les années précédentes génèrent des rentrées mais ne figurent pas au budget.

Pour les personnes morales, des décomptes négatifs ont été générés.

Un montant pour la compensation cantonale de base – réforme fiscale a été perçu. Ce montant manquait au budget.

Les impôts spéciaux ont également progressé à part ceux pour les mutations qui sont moindres.

On notera une réévaluation des bâtiments du PF. Il s'agit en fait d'une cession de terrain à la Route de la Gare.

Postes non ventilés

La réserve ayant été réduite, le montant du prélèvement de dissolution sur 10 ans a, quant à lui, été recalculé.



Compte des investissements

Tabelles générées par le système informatique

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
690	Report au bilan des dépenses	652 696.70	-	467 872.95
590	Report au bilan des recettes	40 312.05	-	636 279.35
	Résultat du compte des investissements	612 384.65	-	-168 406.40

Commentaire :

Divers investissements votés ont débuté. On relèvera un investissement supplémentaire qui concerne une machine édilitaire.

Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

Tabelles générées par le système

DEPENSES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	180 029.55	-	1 937 500.00	-	154 951.40	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	17 415.00	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	472 667.15	-	566 710.00	-	295 506.55	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	652 696.70	-	2 504 210.00	-	467 872.95	-

RECETTES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	563 786.05
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	40 312.05	-	70 000.00	-	72 493.30
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	40 312.05	-	70 000.00	-	636 279.35

CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	40 312.05	-	-	-	636 279.35	-
690	Report au bilan des dépenses	-	652 696.70	-	-	-	467 872.95



Commentaires :

Chapitre 0

Chapitre 1

Chapitre 3

Chapitre 4 Santé

Investissement du RSL

Il s'agit de charges liées.

Chapitre 6 Trafic et télécommunication

Modernisation de l'éclairage public – Rte de la Gare et Place de l'Eglise

Cet investissement a débuté en 2022 et s'est terminé début 2024.

Machine Edilitaire

L'acquisition d'une épareuse robot a été enregistrée dans les investissements, son prix dépassant le seuil d'activation. L'objet figure maintenant au bilan.

Chapitre 7 Protection de l'environnement

Approvisionnement en eau potable

Extension du réseau d'eau CCMM

Les travaux de construction sont toujours en cours. L'investissement devrait être bouclé en 2025.

Traitement des eaux usées

Plusieurs investissements votés ont débuté :

Mesures contre les ruissellements

Mise en séparatif du quartier de la Pâla.

Etude de protection contre les ruissellements et mise à jour du PGEE

L'étape PGEE se concrétisera en 2025.

Lutte contre la pollution de l'environnement

Projet d'assainissement RIAU phase 1 est bien avancé.

Bilan

2023

2024

1	ACTIF	30'270'437.06	29'420'564.58
10	Patrimoine financier	6'350'301.81	5'756'464.53
100	Disponibilités et placements à court terme	2'489'695.34	2'192'873.71
101	Créances	1'956'876.87	1'870'730.22
102	Placements financiers à court terme	0.00	0.00
104	Actifs de régularisation	397'129.60	186'260.60
107	Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108	Immobilisations corporelles PF	1'506'400.00	1'506'400.00
14	Patrimoine administratif	23'920'135.25	23'664'100.05
140	Immobilisations corporelles PA	21'565'245.95	21'174'795.25
142	Immobilisations incorporelles PA	31'792.80	28'613.50
145	Participations, capital social PA	27'120.00	27'120.00
146	Subventions d'investissement	2'295'976.50	2'433'571.30
2	PASSIF	30'270'437.06	29'420'564.58
20	CAPITAUX DE TIERS	3'632'694.35	3'020'646.00
200	Engagements courants	424'141.55	283'691.00
204	Passifs de régularisation (RG)	48'419.60	132'665.85
205	Provision à court terme		47'628.85
206	Engagements financiers à long terme	3'160'133.20	2'556'660.30
208	Provisions à long terme	0.00	0.00
209	Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux de tiers	0.00	0.00
29	Capital propre	26'637'742.71	25'971'734.51
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	5'200'440.75	5'249'284.55
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	5'718'816.30	5'003'964.30
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00
299	Excédent ou découvert de bilan	15'718'485.66	15'718'485.66
2990	Résultat annuel	994'285.63	428'184.07
2999	Résultat cumulé des années précédentes	14'724'200.03	15'718'485.66



Comptabilité des immobilisations - 2024

Commune		Cressier							
Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de	Amortissements cumulés au 31.12.2023	Valeur au bilan au 01.01.2024	Amortissement annuel planifié 2024	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		28 398 251.40	-6 833 005.45	21 565 245.95	-782 914.55	0.00	0.00	392 463.85	21 174 795.25
1400	Terrains (bâti et non bâti)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1401	Routes et voies de communication	5 754 362.20	-1 724 605.65	4 029 756.55	-160 450.70	0.00	0.00	45 940.05	3 915 245.90
1402	Aménagement des cours d'eau	40 260.00	-22 143.00	18 117.00	-1 006.50	0.00	0.00	0.00	17 110.50
1403	Autres ouvrages de génie civil	5 522 246.60	-1 024 846.10	4 497 400.50	-85 474.00	0.00	0.00	0.00	4 411 926.50
1404	Bâtiments	15 712 636.05	-3 674 881.80	12 037 754.25	-471 379.10	0.00	0.00	0.00	11 566 375.15
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	37 309.30	-31 906.80	5 402.50	-3 730.90	0.00	0.00	35 957.95	37 629.55
1407	Immobilisations corp. en cours	270 242.40	0.00	270 242.40	0.00	0.00	0.00	310 565.85	580 808.25
1409	Autres immobilisations corporelles	1 061 194.85	-354 622.10	706 572.75	-60 873.35	0.00	0.00	0.00	645 699.40
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		4 119 727.30	-1 791 958.00	2 327 769.30	-125 817.35	0.00	0.00	0.00	2 462 184.80
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-260 232.85	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	31 792.80	0.00	31 792.80	-3 179.30	0.00	0.00	0.00	28 613.50
1441-1447	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1451-1458	Participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1460-1469	Subventions d'investissement	4 087 934.50	-1 791 958.00	2 295 976.50	-122 638.05	0.00	0.00	260 232.85	2 433 571.30
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		1 506 400.00	0.00	1 506 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 506 400.00
1080	Terrains non bâtis	1 506 400.00	0.00	1 506 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 506 400.00
1084	Bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-4 104 059.00	1 443 925.80	-2 660 133.20	143 784.95	0.00	0.00	-40 312.05	-2 556 660.30
2068	Subventions d'investissement passif	-4 104 059.00	1 443 925.80	-2 660 133.20	143 784.95	0.00	0.00	-40 312.05	-2 556 660.30



FLUX DE TRESORERIE

Commune de : Cressier

Exercice : 2024

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	428 184.07
33	Amortissement du patrimoine administratif	908 731.90
35	Attributions aux financements spéciaux	104 388.55
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	55 544.75
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	Amortissements des subventions des investissements	-
466	Amortissements des subventions des investissements portées au passif	143 784.95
3690	Charges de transfert	-
4690	Produits de transfert	-
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	714 852.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		527 122.82
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	86 146.65
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	210 869.00
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
108	Variation du PF	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	-140 450.55
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisations	84 246.25
205	Variation des provisions à court terme	47 628.85
208	Variation des provisions à long terme	-
209	Variation des financements spéciaux, fonds	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		288 440.20
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
690 / 590	Résultat du compte des investissements	612 384.65
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-612 384.65
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2060	Variation des hypothèques	-
2064	Variation des emprunts	-500 000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-500 000.00
VARIATION DE TRESORERIE		-296 821.63
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	2 489 695.34
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	2 192 873.71
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		-296 821.63



Tabelles générées par le système informatique

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres		0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres		0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	14 724 200.03			0.00			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	14 724 200.03
29990	Compte général	14 724 200.03	29900	Excédent (+)	0.00	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	14 724 200.03



Tableau des provisions

Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2024	Modification			Valeur comptable au 31.12.2024	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20500.00	Provision traitement du personnel		47 628.85			47 628.85	Il s'agit d'une provision établie sur le solde des vacances et heures supplémentaires restantes des employés communaux. Cette provision est nouvellement créée.

208	Provisions à long terme						
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2024	Modification			Valeur comptable au 31.12.2024	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	Aucune						

Total des provisions à court terme	0.00	47 628.85	0.00	0.00	47 628.85
Total des provisions à long terme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des provisions	0.00	47 628.85	0.00	0.00	47 628.85



Tableau des participations :

Mode de participation

La commune participe à diverses associations du district :

Association des communes Fribourgeoises ACF

Montant forfaitaire par habitant

Association des communes du Lac ACL

clé : 65% Population légale / 35% IPF

Association des communes des Services sociaux Lac regroupant le service social et les curatelles officielles

clé : 65% Population légale / 35% IPF

Cercle scolaire primaire de la région de Morat

clé : 66.66% Population légale / 33.34% IPF

Service de logopédie, psycho et psychomotricité CEP

Nombre d'élèves

Cycle d'orientation de la région de Morat

clé : 25% distance / 25% IPF /
50% Population

Convention piscine de Morat

Montant forfaitaire par habitant

Réseau Santé lac RSL qui regroupe :

clé : 65% Population légale / 35% IPF

- Les homes médicalisés du district du lac
- Spitex – aide et soins à domicile
- Passepartout
- Puériculture

Service d'ambulance et de Secours de Morat et environs

Montant forfaitaire par habitant

Abwasser-Gemeindeverband Obere Bibera

Population légale (24%)

Ara Sensetal

Population légale et Forfait

Gemeindeverband für den Wasserbau der Bibera

5.82%

Corporation forestière du Haut Lac CFHL

clé : 65% Population légale / 35% IPF

Garanties :

Aucune garantie ne figure en comptabilité de la commune



Indicateurs financiers MCH2

Tabelle générée par le système informatique

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers	20	3 020 646.00
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 556 660.30
Patrimoine financier	- 10	5 756 464.53
= Dette nette		-5 292 478.83
 Revenus fiscaux	 40	 3 457 960.60
 TAUX D'ENDETTEMENT NET		-153.05%
(Dette nette / Revenus fiscaux)		

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

< 100% bon

100% – 150% suffisant

> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

**2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT**

Solde du compte de résultats			428 184.07
Amortissement du PA	+	33	908 731.90
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	104 388.55
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	55 544.75
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	143 784.95
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	714 852.00
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			527 122.82
Immobilisations corporelles		50	180 029.55
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	472 667.15
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			652 696.70
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	-
Remboursements	+	61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	-
Subventions d'investissements acquises	+	63	40 312.05
Remboursement de prêts	+	64	-
Transfert de participations	+	65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	-
= Recettes d'investissement			40 312.05
Investissements bruts			652 696.70
Recettes d'investissement	-		40 312.05
= Investissements nets			612 384.65
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			86%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

**3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS**

Charges d'intérêt	340	1 100.00
Revenus des intérêts	- 440	24 725.55
= Charges d'intérêts net		-23 625.55

Revenus fiscaux	40	3 457 960.60
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	549 014.00
Revenus divers	+ 43	2 871.25
Revenus financiers	+ 44	694 406.05
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	55 544.75
Revenus de transfert	+ 46	611 084.00
Revenus extraordinaires	+ 48	714 852.00
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	714 852.00
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	714 852.00
= Revenus courants		6 085 732.65

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

0%**Valeurs indicatives:**

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

**4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS**

Engagements courants	200	283 691.00
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	-
Engagements financiers à court terme	+ 201	-
Instruments financiers dérivés	- 2016	-
Engagements financiers à long terme	+ 206	2 556 660.30
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 556 660.30
= Dette brute		283 691.00

Revenus fiscaux	40	3 457 960.60
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	549 014.00
Revenus divers	+ 43	2 871.25
Revenus financiers	+ 44	694 406.05
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	55 544.75
Revenus de transfert	+ 46	611 084.00
Revenus extraordinaires	+ 48	714 852.00
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	714 852.00
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	714 852.00
= Revenus courants		6 085 732.65

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

(Dette brute / revenus courants)

5%**Valeurs indicatives:**

< 50% très bon

50% – 100% bon

100% – 150% moyen

150% – 200% mauvais

> 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

**5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS**

Immobilisations corporelles	50	180 029.55
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	-
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	472 667.15
Investissements extraordinaires	+ 58	-
= Investissements bruts		652 696.70
Charges de personnel	30	472 078.15
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	811 791.83
Réévaluations sur créances	- 3180	-
Charges financières	+ 34	21 745.60
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	-
Charges de transfert	+ 36	3 291 183.70
Réévaluations, emprunts PA	- 364	-
Réévaluations, participations PA	- 365	-
Amortissements, subventions d'investissements	- 366	-
Charges de personnel extraordinaires	+ 380	47 628.85
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+ 386	-
= Dépenses courantes		4 644 428.13
Dépenses courantes		4 644 428.13
Investissements bruts	+	652 696.70
Dépenses totales		5 297 124.83
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		12%
(Investissements bruts / Dépenses totales)		

Valeurs indicatives:

< 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen

20% – 30% effort d'investissement élevé

> 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

**6. PART DU SERVICE DE LA DETTE**

Charges d'intérêts	340	1 100.00
Revenus des intérêts	- 440	24 725.55
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	908 731.90
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	143 784.95
= Service de la dette		741 321.40

Revenus fiscaux	40	3 457 960.60
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	549 014.00
Revenus divers	+ 43	2 871.25
Revenus financiers	+ 44	694 406.05
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	55 544.75
Revenus de transfert	+ 46	611 084.00
Revenus extraordinaires	+ 48	714 852.00
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	714 852.00
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	714 852.00
= Revenus courants		6 085 732.65

PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

12%**Valeurs indicatives:**

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.



7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers	20	3 020 646.00
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	-
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 556 660.30
Patrimoine financier	- 10	5 756 464.53
= Dette nette		-5 292 478.83
Population résidente permanente		1 111
DETTE NETTE PAR HABITANT		-4 763.71
(Dette nette / Population résidente permanente)		

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

**8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT**

Solde du compte de résultats			428 184.07
Amortissement du PA	+	33	908 731.90
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	104 388.55
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	55 544.75
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	143 784.95
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	714 852.00
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			527 122.82

Revenus fiscaux		40	3 457 960.60
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	549 014.00
Revenus divers	+	43	2 871.25
Revenus financiers	+	44	694 406.05
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	55 544.75
Revenus de transfert	+	46	611 084.00
Revenus extraordinaires	+	48	714 852.00
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	714 852.00
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	714 852.00
= Revenus courants			6 085 732.65

TAUX D'AUTOFINANCEMENT

(Autofinancement / Revenus courants)

9%**Valeurs indicatives:**

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.



INDICATEURS FINANCIERS MCH2

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET		-153.05%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		86%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		5%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		12%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE		12%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS		-4 763.71
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT		9%

Synthèse des indicateurs financiers antérieurs

	2022	2023
1. Taux d'endettement net	-103.14%	-148.59%
2. Degré d'autofinancement	1812%	-673%
3. Part des charges d'intérêts	0%	0%
4. Dette brute par rapport aux revenus	20%	14%
5. Proportion des investissements	5%	10%
6. Part du service de la dette	12%	11%
7. Dette nette par habitant en francs	-3836.21	-4988.63
8. Taux d'autofinancement	20%	18%

Commentaire et conclusion :

Le taux d'autofinancement est dans la normalité. La majorité des investissements votés ont débuté mais n'ont pas encore d'impact sur les taux qui seront valorisés au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Pour les autres évaluations, la commune est très bien cotée.



Bases légales

Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6) https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61

Directives de comptabilité MCH2

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlement communal des finances

https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_finances_au_01.03.2021.pdf

Règlement relatif à la distribution de l'eau potable

https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Distribution_eau_potable_01.01.2019.pdf

Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_evacuation_et_epuration_des_eaux_2016.pdf

Règlement communal relatif à la gestion des déchets

https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_des_dechets.pdf

Règlement communal du cimetière

https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_du_cimetiere.pdf

Règlement communal relatif au service de défense contre l'incendie

https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Administration/Statut_au_01.01.2020.pdf

Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_sur_la_detention_et_imposition_des_chiens_approuve_21.02.2020.pdf

